





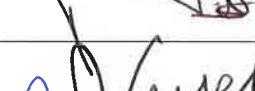
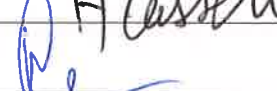

COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 11 mai 2022

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances

du préavis N° 07/2022 relatif à une demande de crédit pour l'installation d'un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux.

		Séances 02.05.22	Emoluments	Signatures
Rapporteur : Mr.	Nagloo Gilles	X		
Membres	Lambert Caroline	X		
	Buchs Raphaël	X		
	Cassella Antonio	X		
	Crisinel Maxime	X		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 2 mai 2022 en compagnie de M. Julien Cattin, Municipal afin de traiter du préavis N° 07/2022 relatif à une demande de crédit pour l'installation d'un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux. Nous tenons à le remercier pour les explications fournies et le temps accordé à répondre à nos questions.

Ce préavis fait suite à une volonté de pouvoir harmoniser les systèmes d'accès aux bâtiments communaux et a déjà été mentionné à travers le budget 2022 pour un montant de 120'000.- CHF TTC.

A ce jour, le préavis, à cheval entre 2 législatures, est devisé à 176'628.- CHF TTC et dépasse de 56'628.- CHF TTC le montant initialement estimé. Les raisons de cette différence peuvent être expliquées par :

- Un affinage des besoins, soit une précision extrême dans le choix des éléments nécessaires pour chaque bâtiment concerné.

- Le rajout de garnitures par rapport au projet initial (vestiaires du foot par exemple).
- Une évolution du coût des matériaux.
- Les prestations liées aux travaux électriques non-chiffrée initialement (en particulier le réseau de relais nécessaire au fonctionnement de l'installation).
- Le rajout d'un poste divers et imprévus.

Nous avons eu la confirmation par M. Cattin que les offres reçues pour effectuer ces travaux ont été demandées à plusieurs entreprises, et ce, tout en respectant la loi sur les marchés publics. De plus, chaque entreprise proposait le même système de contrôle d'accès.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu préavis N° 07/2022 relatif à une demande de crédit pour l'installation d'un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

Décide : 1. D'autoriser la Municipalité à installer un système de contrôle d'accès par clés électroniques.

2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 176'628.00 TTC.

3. De financer ces travaux par la trésorerie courante.

4 D'amortir la valeur totale de l'installation sur une durée de 10 ans, pour la première fois en 2023.

Ont signé :

Lambert Caroline

Buchs Raphaël

Cassella Antonio

Crisinel Maxime

Gilles Nagloo

